LA LETTRE DE FNE PAYS DE LA LOIRE

Numéro 36
Hiver 2022

Ma rivière sans plastique
Action sur la Sarthe

Adoption du SDAGE
Une ambition loin des objectifs

Dossier
Opération Hérisson en Pays de la Loire

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
PAYS DE LA LOIRE

ACTU

édito

Jean-Christophe GAVALLET
Président de FNE Pays de la Loire

En ce premier trimestre de l'année 2022 et alors que se tient, ce mardi 19 mars, notre assemblée générale, je ne peux que m'alarmer devant la fatalité et le peu d'enclin des politiques à prendre à bras le corps le nouveau rapport du GIEC publié début mars. L'actualité internationale depuis fin février, qui nous rappelle la folie des Hommes, a certes minimisé la portée médiatique de cette publication, mais cela arrange certainement un grand nombre de nos décideurs. Il est plus qu'urgent de travailler de façon collective aux changements de comportements mais surtout aux changements culturels afin de modifier nos pratiques économiques, de consommation, de déplacement, d'investissement, etc.

La révision du SRADDET, notamment de ses volets « énergie » et « artificialisation des sols » est l'occasion de montrer l'exemple. Nous y croyons encore même si les signaux qui nous sont renvoyés ne nous laissent guère de doute quant au manque d'ambition sur ces sujets. De la même façon pour l'adoption du SDAGE, nous aurions aimé voter pour ce document charnière des politiques de l'eau mais regrettons l'impasse sur la question des prélèvements, renforcée par le Varenne de l'eau, qui a fait pierre d'achoppement.

Notre mouvement associatif s'inquiète aussi de la mise en œuvre du mal nommé Contrat d'Engagement Républicain (CER), véritable cheval de Troie de l'arbitraire à l'encontre de l'existence même de nos structures (car ouvrant des possibilités très étendues de dissolution). Aux côtés de FNE et de nombreuses autres associations, nous contestons en justice ce volet du décret créant le CER.

Au niveau régional, nous porterons en 2022 certaines actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Ce numéro permet de mettre en avant l'« opération Hérisson » lancée par FNE en 2021 suite au travail de FNE Doubs/Territoire de Belfort et reprise en Pays de la Loire cette année. Le hérisson, espèce protégée, est plus que notre logo, il est notre mascotte. Nous nous devons de mieux faire connaître cette espèce et sa fragilité. Ce programme de sciences participatives permettra de sensibiliser les ligériens et de recueillir des données sur sa répartition géographique. Autre action d'envergure que nous porterons cette année, le projet « Ma rivière sans plastique » qui a pour objectif de caractériser les déchets ramassés sur la rivière Sarthe et de réaliser des actions de sensibilisation.

Comme vous le voyez, FNE Pays de la Loire ne baisse pas les bras et continue de porter nombre de projets. Ensemble construisons un monde vivable. ///

Le chiffre

232

C'est le nombre de signalements réalisés par des citoyens sur notre plateforme des Sentinelles de la Nature en 2021, après tri des alertes pertinentes. 211 concernent des dégradations environnementales et 21 des initiatives favorables à valoriser. ///

On a aimé

Dispositif Force d'Intervention Rapide (FIR)

Une nouvelle réglementation impose aux exploitants de sites classés Seveso et aux entrepôts de matières combustibles de mettre en place un dispositif de mesures des polluants dans l'environnement en cas d'incendie ou d'accident de grande ampleur. Des collectivités, des associations de défense de l'environnement (dont FNE Pays de la Loire), des industriels et l'État se sont réunis au sein d'Air Pays de la Loire afin d'aboutir à la mise en œuvre, dès le 1er mars 2022, d'une force d'intervention rapide en Pays de la Loire. ///

Ma rivière sans plastique

FNE Pays de la Loire lance en mai 2022 son projet « *Ma rivière sans plastique* ».

L'objectif ?
Réaliser plusieurs opérations collectives de ramassage de déchets en bord de rivière, mais également des microplastiques dans l'eau, afin de sensibiliser à cette pollution et ses impacts et d'en dresser un premier état des lieux. Ces opérations seront réalisées selon le protocole OSPAR afin de catégoriser les déchets que nous retrouverons et espacées sur l'année : en période normale, en période des hautes eaux, en période d'étiage.
Nous avons choisi de les réaliser sur le bassin versant de la Sarthe (dates et sites précis à venir). Une fois les déchets ramassés et catégorisés, nous réfléchirons avec les acteurs du territoire aux solutions qui pourraient être mises en place pour les réduire à la source. Et on vous réserve quelques surprises !
Affaire à suivre…

Ce projet est possible grâce à nos partenaires associatifs : Sarthe Nature Environnement et Expédition Méditerranée ainsi que nos financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Fondation un Geste pour la Mer, la DREAL des Pays de la Loire via l'appel à projets Économie Circulaire 2021 et Citéo. ///

Soutenez notre projet :
L'entreprise Nat&Form est prête à soutenir notre projet mais pour cela, nous avons besoin de vous ! Rendez-vous sur leur site Internet avant le 28 avril 2022 et votez pour notre projet !

FNE Pays de la Loire lance une réflexion sur le Zéro Artificialisation Nette

Nouvel acronyme, le ZAN, pour Zéro Artificialisation Nette, devra sans doute, d'ici quelques années, être aussi connu et maîtrisé, espérons-le, que peut l'être la Trame Verte et Bleue aujourd'hui. Annoncé dans une circulaire en juillet 2019, puis repris dans la loi Climat et Résilience en août 2021 dont certains décrets d'application sont en consultation actuellement, le ZAN est un concept nouveau qui va révolutionner la façon d'aménager le territoire. Élus, agents des collectivités, services de l'État, bureaux d'études, associations, acteurs économiques, … tous devront s'approprier collectivement ce concept et l'appliquer sans chercher à le dévoyer. Pour préserver les sols agricoles et naturels, pour préserver le vivant, pour nous offrir un autre mode de développement, il est urgent de rendre concret le ZAN dans l'ensemble de nos documents de planification et d'aménagement mais aussi dans notre vision du territoire.

FNE Pays de la Loire accueille, depuis le 1er mars et jusqu'à fin juin 2022, Florian LAVENAIRE en tant que stagiaire. Issu d'un Master II de géographie, Florian va nous aider à travailler sur le ZAN et à construire notre grille de lecture afin que notre mouvement associatif puisse, en Pays de la Loire, porter un solide plaidoyer pour faire vivre le ZAN. ///

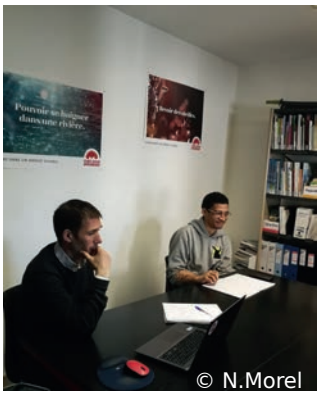
© N.Morel

DOSSIER

Opération Hérisson

Symbole historique du mouvement France Nature Environnement, le Hérisson d'Europe accompagne FNE dans tous ses combats depuis 1968. Protégé depuis 1981, il reste toutefois relativement méconnu. Face à ce constat, la fédération départementale de FNE dans le Doubs et le Territoire de Belfort a lancé en 2018 une vaste opération de recensement sur leur département pour mieux connaître et mieux protéger ce petit mammifère. En 2021, cette opération a été reprise par FNE au niveau national et en 2022, FNE Pays de la Loire décide de la décliner sur son territoire.

Pourtant considéré comme commun, le Hérisson d'Europe se fait aujourd'hui de plus en plus rare dans nos régions, et certains scientifiques estiment qu'il pourrait bien disparaître d'ici 2050 de notre pays !

Les principales menaces qui pèsent aujourd'hui sur ce petit mammifère sont dues aux activités humaines, comme les intoxications aux pesticides, ou les collisions routières, qui occasionneraient plus de 700 000 hérissons écrasés par an en Europe. Seulement 9 % des hérissons meurent de leurs prédateurs naturels (fouines, blaireaux, putois ou renards), tous les autres meurent du fait de l'Homme.

Pourtant, ce petit animal est un véritable témoin de la bonne qualité des écosystèmes et constitue également un précieux allié pour le jardinier ! Son menu étant principalement composé de limaces, d'escargots et d'insectes, il vous rendra le précieux service d'en soulager votre potager, à condition de lui fournir un habitat favorable.

Pourquoi lancer un recensement participatif du Hérisson d'Europe ?

Le hérisson bénéficie d'un fort capital de sympathie populaire, mais s'il peut sembler familier, on connaît en réalité bien peu de choses sur lui : quelle est l'abondance réelle de sa population ? Comment évolue-t-elle ? Quels peuvent être les effets du dérèglement climatique et des activités humaines sur son activité ? Autant de questions pour l'instant sans réponse qui incitent à mener l'enquête.

Et le meilleur moyen d'obtenir des données nombreuses, c'est de faire appel à toutes les bonnes volontés, partout en France ! Sur les routes, en forêt ou dans le jardin, il n'est pas rare de voir un hérisson, vivant ou mort. Chaque signalement peut fournir des renseignements précieux aux scientifiques. Chacun, chacune peut ainsi contribuer, à son échelle, à la constitution d'une vaste base de données qui permettra de mieux connaître ce petit mammifère, et donc de mieux le protéger.

Comment participer à l'opération de recensement ?

C'est très simple : si vous voyez un hérisson, il vous suffit de **le prendre en photo ou en vidéo** et de **renseigner votre observation** ici :

https://herisson.fne2590.org/#/

Le Hérisson d'Europe est la seule espèce de hérisson présente en France, vous ne risquez donc pas de vous tromper !

Le hérisson étant un animal nocturne, il n'est pas normal de le croiser pendant la journée. Toutefois, si vous n'êtes pas noctambule, des indices peuvent vous permettre de détecter sa présence : empreintes, crottes, nids… Pour en savoir plus sur le hérisson et apprendre à identifier ces indices, rendez-vous sur notre site Internet : www.fne-pays-de-la-loire.fr

A vous de faire un signalement

Attention: Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) est une espèce protégée, qui bénéficie d'un statut de protection réglementé. Sont interdits par la loi : la destruction ou l'enlèvement des nids, la mutilation, la destruction, la capture, le transport, la détention, la vente ou l'achat (sauf spécimen légalement détenu) de l'animal (article L. 411-1 du code de l'environnement).

En savoir plus sur le hérisson

Mode de vie du hérisson

Un Hérisson d'Europe mesure une vingtaine de centimètres de long et pèse en moyenne 1 kg à l'âge adulte. Il est couvert entre 6 000 à 7 000 piquants. Cette armure et sa faculté de contracter ses muscles pour se rouler en boule, et de demeurer dans cette position tant que le danger n'est pas écarté, le protègent de nombreux animaux.

C'est un mammifère insectivore qui vit la nuit, bien souvent entre 19h et 3h du matin voire jusqu'à l'aube. Il peut être vu le jour s'il a été dérangé ou s'il est malade ou blessé.

Il est l'ami du jardinier puisqu'il chasse les escargots et les limaces ainsi que les insectes et les lombrics ; hélas, il est bien souvent intoxiqué par les produits anti-limaces encore trop utilisés. Il lui arrive de manger des fruits ainsi que des œufs voire des cadavres d'oiseaux et parfois même les croquettes pour chat ou chien !

Le hérisson se reproduit au mois de mai et la femelle met bas en juin-juillet de 2 à 6 petits. Il peut y avoir 2 reproduction dans l'année. Les petits ont ainsi jusqu'au mois d'octobre pour grandir et prendre du poids avant de rentrer en hibernation pour passer l'hiver. Il ralentit alors son métabolisme en abaissant graduellement la température de son corps et sa respiration. Il puise alors dans ses réserves de graisse et ne ressort qu'au début du printemps.

Comment aménager son jardin pour faciliter la vie du hérisson ?

L'homme est le premier fléau pour le hérisson. Beaucoup subissent les accidents de jardinage, notamment avec des tondeuses autonomes qui fonctionnent la nuit et qui viennent scalper les hérissons. D'autres se coincent dans des déchets ou des grillages ou alors sont brûlés lorsque l'on brûle le tas de branchage et de feuilles dans lequel il s'était réfugié. Pour rappel, il est interdit à un particulier et à une collectivité de brûler des déchets verts. Les déchets verts doivent être éliminés via le compostage ou via une déchetterie.

Pour accueillir au mieux les hérissons dans son jardin, il est préférable :

- de laisser une partie de son jardin en friche en ne tondant pas une certaine surface et en faisant attention lors des tontes sur les autres parties,
- de laisser des tas de bois ou de feuilles pouvant servir de gîte,
- de ne pas utiliser de tondeuse robot autonome la nuit et d'être vigilant lors de l'utilisation d'une débroussailleuse,
- de ne pas utiliser de pesticides tels que les anti-limaces, qui risqueraient de l'empoisonner,
- de laisser quelques trous dans le bas du grillage voire de créer un passage dans un mur en pierre afin qu'il puisse passer facilement d'un jardin à un autre,
- l'été, de mettre à disposition une gamelle d'eau pour qu'il vienne se désaltérer – cela fera aussi le bonheur de nombreux autres animaux (oiseaux, …).

Si un hérisson est installé dans votre jardin, il faut le laisser tranquille, c'est un animal sauvageet protégé. Il est donc déconseillé de le nourrir.

Que faire si je trouve un hérisson blessé ?

Si vous trouvez un hérisson blessé (plaie, brûlure, …) ou qui vous paraît malade (hérisson retrouvé le jour et qui montre des signes de faiblesse), il est possible de contacter un centre de soin de la faune sauvage. Vous trouverez par exemple en Loire-Atlantique l'ONIRIS (Nantes) et en Mayenne le Refuge de l'Arche (Saint-Fort). Il existe aussi dans certains départements des centres de soins dédiés aux hérissons. C'est le cas en Maine-et-Loire (SOS Hérisson 49), en Sarthe (Erinaceus France) et nouvellement en Vendée.

Attention, comme c'est une espèce protégée, vous n'avez pas le droit d'en détenir chez vous en captivité ou de le transporter sans en obtenir l'autorisation. ///

© Alexas - Pixabay

EAU

Adoption du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027

Avec 65 % de votes favorables, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne a été adopté le jeudi 3 mars 2022 en séance plénière du Comité de Bassin. Retours sur un travail long de plus de deux ans, qui laisse nos représentantes à cette instance insatisfaites…

Après la définition des questions importantes en 2018 et celle de l'état des lieux en 2019, un long travail de révision du SDAGE a été mené par les services de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et les différentes commissions du Comité de Bassin. Sans arriver à une réécriture complète du document, l'objectif était d'améliorer l'état des masses d'eau sur le bassin, en renforçant la prise en compte du changement climatique. Plusieurs dispositions ont ainsi été remaniées : renforcement du suivi des micropolluants, eau potable, protection des zones humides, gestion quantitative… objets de nombreux débats au sein du « Parlement de l'eau ». À l'arrivée, le projet de SDAGE est adopté avec 113 votes pour, 43 contre et 16 abstentions.

> ***« La seule question que nous devrions nous poser collectivement en votant le SDAGE est, au même titre que pour la changement climatique "avons-nous fait de notre mieux" ? »***
>
> ***Marie MÉZIÈRE-FORTIN***
> ***Représentante de FNE Pays de la Loire au Comité de bassin Loire-Bretagne***

Les représentantes de FNE Pays de la Loire au Comité de Bassin reconnaissent l'important travail réalisé par les services de l'Agence de l'eau tout au long de cette révision, ainsi que le rôle indispensable de cette institution et du SDAGE pour la politique de l'eau. Certaines améliorations ont été apportées au document par rapport au cycle précédent, comme par exemple la prise en compte des microplastiques et pollutions médicamenteuses.

Néanmoins, d'autres points posent question, en particulier la régression concernant les économies d'eau pour le stockage hivernal. Plus largement, l'enjeu est de savoir si l'ambition de ce dernier SDAGE dans son ensemble est suffisante pour atteindre les objectifs européens de 100 % de masses d'eau en bon état à l'issue de sa période d'application (2027). La réponse est certainement non. Rappelons que seules 11 % des masses d'eau de la région sont actuellement en bon état ; que les prévisions en matière de changement climatique, confortées par le dernier rapport du GIEC, précisent que les débits des rivières vont baisser, entraînant une baisse de la disponibilité de la ressource mais également une augmentation de la concentration des polluants ; que la qualité de l'eau potable est remise en question, avec de nombreux dépassements des teneurs en pesticides relevés dans la région… C'est donc désormais dans la mise en œuvre rigoureuse de ce SDAGE 2022-2027 dans les politiques de l'eau que nous pouvons espérer les améliorations significatives pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques… ///

FNE Pays de la Loire souhaite également souligner l'important travail fourni bénévolement par Régine BRUNY et Marie MÉZIÈRE-FORTIN lors de cette révision et les remercier pour leur engagement en faveur de la protection de l'eau.

JURIDIQUE

Eau – Destruction de zone humide à Bouchemaine

Aux côtés de la Sauvegarde de l'Anjou, FNE Pays de la Loire a porté plainte en janvier 2022 contre l'aménageur du lotissement « Rochebrune » de Bouchemaine (49) : dans le cadre des travaux de viabilisation du site, une zone humide dont la préservation était pourtant imposée a été entièrement remblayée pour créer un accès non prévu au dossier. Sa remise en état est promise par le porteur de projet, ce à quoi nous serons particulièrement attentifs. ///

© JL Gaignard

Biodiversité – Atteinte à une plante protégée à Guenrouet

L'ancienne carrière située au lieu-dit Notre-Dame-de-Grâce à Guenrouet (44) constitue depuis de nombreuses années un plan d'eau, identifié comme ZNIEFF de type I en 2019 au vu de son intérêt écologique (présence de la plante Pilularia globulifera). Le propriétaire a cependant entamé en janvier 2022 une vaste opération de remblaiement de ce plan d'eau avec divers matériaux (terre, déchets BTP, plastiques…). Informées via Sentinelles de la Nature, les associations du mouvement de FNE Pays de la Loire ont alerté tant les services de l'État que l'entreprise quant au caractère illégal de l'opération en cours (violation du PLU, méconnaissance de l'arrêté post-exploitation ICPE, destruction espèces protégées, etc.). Le chantier a été interrompu au bout de quelques jours, n'empêchant hélas pas totalement l'atteinte. ///

Liberté d'expression – La cellule Déméter sanctionnée

Instaurée en 2019 via une convention signée entre le ministère de l'Intérieur et deux syndicats de l'agriculture conventionnelle (la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs), la cellule Déméter avait notamment pour objectif de lutter contre « l'agribashing » et les intrusions dans les exploitations agricoles. Dénoncée par de nombreuses associations, dont FNE, en tant qu'elle visait à empêcher toute critique du modèle agricole dominant, Déméter a été largement sanctionnée par le tribunal administratif de Paris à l'initiative des associations L214, Pollinis et Générations Futures. La justice retient en effet fort logiquement que la prévention des actions « *de nature idéologique* » pouvant consister en de « *simples actions symboliques de dénigrement* » ne saurait entrer dans le champ d'intervention de la gendarmerie, à l'inverse d'infractions telles que des vols et dégradations. Le périmètre de la cellule devra ainsi être largement réduit, au bénéfice de la liberté d'expression des associations. Alors qu'il avait publiquement pris acte de la décision, le ministère de l'Intérieur a cependant interjeté appel de la décision. ///

Urbanisme – Des recours contre le PLU de l'Epine

Plusieurs associations noirmoutrines, parmi lesquelles Vivre l'île 12 sur 12 (membre de FNE Vendée) et Les Amis de la Bosse et de Bressuire, ont engagé un recours en justice à l'encontre du plan local d'urbanisme de l'Epine (85). Ce dernier opère un séquencement de l'ouverture à urbanisation très critiquable, avec une priorité donnée sur l'extension de l'enveloppe urbaine par rapport à la densification. Parmi les secteurs d'ouverture à urbanisation prévus figurent en particulier une zone humide et inondable ainsi qu'un espace dunaire répondant aux critères d'un espace remarquable du littoral. Les modalités d'urbanisation du camping de la Bosse sont également critiquées par les associations. ///

AGENDA

- **mars 2022** : cycle de webinaires sur le brûlage des déchets verts – toutes les informations sur notre site Internet

- **19 mars 2022** : Assemblée générale de FNE Pays de la Loire à Château-Gontier (53)

- **27 mars 2022** : Manifestation anti-nucléaire à Cordemais (44) – pique-nique à 12h30 suivi d'un temps de prise de parole et d'un rassemblement festif

- **30 mars 2022** : Formation pour les bénévoles organisée par FNE Pays de la Loire sur les arrêtés cadre sécheresse

- **28 avril 2022** : Assemblée générale de FNE Vendée

- **29 avril 2022** : Assemblée générale de la Fédération pour l'environnement en Mayenne

CONTACTS

Sauvegarde de l'Anjou
02 41 34 32 24
www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne
02 43 02 97 56
www.fe53.ovh

Sarthe Nature Environnement
02 43 88 59 48
www.sne72.asso.fr

FNE Vendée
06 32 24 28 03
www.fne85.fr

Bretagne Vivante
02 98 49 07 18
www.bretagne-vivante.org

Coordination régionale LPO Pays de la Loire
06 45 72 16 02
http://paysdelaloire.lpo.fr

Groupe Chiroptères Pays de la Loire
www.chauvesouris-pdl.org

Virage Energie-Climat Pays de la Loire
www.virageenergieclimatpdl.org

La lettre de FNE Pays de la Loire est éditée par France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.
76 ter rue Lionnaise 49100 Angers / www.fne-pays-de-la-loire.fr / contact@fne-pays-de-la-loire.fr
Directeur de la publication: Jean-Christophe Gavallet
Rédaction, conception et réalisation: B. Hogommat, X. Métay, N. Morel
Impression: Les Ateliers Paquereau - 8 bvd des Bretonnières - 49124 St Barthélémy d'Anjou
Illustration couverture: Alexas- Pixabay
Édité à 150 exemplaires / Vendu à la demande : 2 euros
Dépot légal mars 2022 - ISSN : 2260-6440

Publié avec le soutien de :

Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.

Retrouvez-nous sur :